

RCS : LE HAVRE Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1958 B 00120 Numéro SIREN : 358 501 203 Nom ou dénomination : A LEPETIT

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002971

Désignation de l'entreprise : <u>A. LEPETIT</u>		1 2			
Adresse de l'entreprise : <u>Avenue Marcel Lemignot 76700 GONFREVILLE L'ORCHER</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 3 5 8 5 0 1 2 0 3 0 0 5 5		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	9 528
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 127
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	59 547
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	76 590
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	42 942
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations		BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	9 350	
TOTAL (II)		BJ	BK	213 054 183 206 29 849	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BN	95 680
		En cours de production de biens	BN	BO	2 809
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	54 203
		Marchandises	BT	BU	119 156
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	73 545
		Autres créances (3)	BZ	CA	541 656
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	238 847
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	15 636
		TOTAL (III)	CJ	CK	1 384 295 76 354 1 307 941
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
Primes de remboursement des obligations (V)			CM		
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		IA	1 597 349 259 559 1 337 789	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 9 528		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Chaise de réserve de propriété : *		Immobilsations :		Stocks :	Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		A. LEPETIT		Néant ☐ *		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (I)* (Dont versé : 180 000...)	DA	180 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	18 294			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	260 693			
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	67 817			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	526 804		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	400 000			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	500			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	20 400			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	305 503			
	Dettes fiscales et sociales	DY	83 741			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	840			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	810 985			
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 337 789			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C				
		1D				
		1E				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	410 985				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2021

Désignation de l'entreprise : A. LEPETIT		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA 846 824	FB 759 036	FC 1 605 860
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG 504 615	FH 134 003	FI 638 619
	Chiffres d'affaires nets *	FJ 1 351 439	FK 893 039	FL 2 244 478
	Production stockée *			FM 82 655
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP 36 963
	Autres produits (1) (11)			FQ 2 180
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR 2 366 277
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS 1 196 930	
	Variation de stock (marchandises)*		FT 9 630	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU (4 601)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW 585 895	
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX 11 461	
	Salaires et traitements *		FY 303 652	
	Charges sociales (10)		FZ 116 187	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA 9 685	
			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC 3 669
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD
	Autres charges (12)		GE 17 054	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF 2 249 563
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG 116 713	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK 4 743	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL 17	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	
	Différences positives de change		GN 16	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO	
	Total des produits financiers (V)			GP 4 777
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR 1 453	
	Différences négatives de change		GS 47	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT	
	Total des charges financières (VI)			GU 1 500
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV 3 276	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW 119 990	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A. LEPETIT</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 581
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 581
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	37 228
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	37 228
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(32 647)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	19 525
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 375 634
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 307 817
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	67 817
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 723
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES ET AMENDES FISCALES	90		
STOCK MIS AU REBUT /CONSTAT HUISSIER	37 138		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 337 789,05 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 67 817,46 E.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

2.1.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Information relative au stocks :

Dans le but de réduire le besoin en fonds de roulement, (B.F.R), la société a réalisé diverses opérations de destockage. L'impact de ces opérations a été isolé dans le résultat exceptionnel.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 213 054

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 655			13 655
Immobilisations corporelles	187 376	2 673		190 049
Immobilisations financières	9 350			9 350
TOTAL	210 381	2 673		213 054

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 183 206

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 127			4 127
Immobilisations corporelles	169 394	9 685		179 079
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	173 521	9 685		183 206

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Droit au bail	9 528	0	9 528	Non amortiss.
Logiciels informatiques	4 127	4 127	0	de 1 à 3 ans
Constructions	59 547	59 547	0	10 ans
Matériels et outillages	84 728	76 590	8 138	de 3 à 90 ans
Installation générales agenc.	13 897	11 306	2 591	de 3 à 5 ans
Matériels de transports	19 400	19 400	0	de 1 à 5 ans
Matériels de bureau et informatiq	12 478	12 237	241	de 2 à 3 ans
TOTAL	203 704	183 206	20 499	

3.2 - Etat des créances = 885 758

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 350		9 350
Actif circulant & charges d'avance	876 408	876 408	
TOTAL	885 758	876 408	9 350

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 76 354**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	18 978	2 809	18 978		2 809
Comptes de tiers	85 947	860	13 263		73 545
Comptes financiers					
Total	104 925	3 669	32 240		76 354

3.4 - Créances représentées par des effets de commerce = 3 314

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	3 314
Autres créances	
TOTAL	3 314

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 12 030

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	5 692
Autres créances	6 339
Disponibilités	
TOTAL	12 030

3.6 - Charges constatées d'avance = 15 636

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 180 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	180,00	180 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	180,00	180 000

4.2 - Etat des dettes = 790 585

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	400 000		400 000	
Dettes financières diverses	500	500		
Fournisseurs	305 503	305 503		
Dettes fiscales & sociales	83 741	83 741		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	840	840		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	790 585	390 585	400 000	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 136 048

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	500
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	93 493
Dettes fiscales & sociales	41 214
Autres dettes	840
TOTAL	136 048

4.4 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Les indemnités de fin de carrière des salariés sont couvertes par un contrat d'assurance privé.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 244 478

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 605 860	71,55 %
Production de travaux	464 580	20,70 %
Prestations de services	136 324	6,07 %
Produits des activités annexes	37 714	1,68 %
TOTAL	2 244 478	100,00 %

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 12 030

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	5 692
Factures a etablr(418100)	5 692
Autres créances :	6 339
Fournisseurs avoir a recevoir(409800)	2 979
Produits a recevoir(468700)	3 360
TOTAL	12 030

8.2 - Charges constatées d'avance = 15 636

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	15 636
TOTAL	15 636

8.3 - Charges à payer = 136 048

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	500
Interets courus sur emprunts(168800)	500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	93 493
Fournisseurs fact non parvenues(408100)	93 493
Dettes fiscales et sociales :	41 214
Dettes provision pour congés(428200)	20 004
Autres charges a payer(428600)	10 000
Charges sociales sur cp(438200)	7 610
Charges a payer organis.sociaux(438600)	3 600
Autres dettes :	840
Divers charges a payer(468600)	360
Avoirs a etablr(419800)	480
TOTAL	136 048

A. LEPETIT
Société par actions simplifiée
au capital de 180 000 euros
Siège social : avenue Marcel Lemignot, 76700 GONFREVILLE L'ORCHER
RCS LE HAVRE 358 501 203

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 67 817 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	67 817 euros
A titre de dividendes aux associés	50.000 euros
Le solde, soit la somme de	17.817 euros
En totalité au compte « autres réserves ».	

Le dividende sera mis en paiement à compter du 01/05/2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

AGO du 28 décembre 2018 :
50 000 euros, soit 50 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

AGO du 28 juin 2019 :
50 000 euros, soit 50 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

AGO du 25 juin 2020 :
50 000, soit 50 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mai 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Luc LOZINGUEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL Lozinguez', written over a horizontal line.

Daniel PARENTY

EXPERT COMPTABLE

Tableau de l'Ordre de la Région Nord Pas-de-Calais

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

3 rue Paul Bert

Saint Martin Boulogne

CS 40154 – 62202 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Tél. 03.21.99.18.18

Fax : 03.21.87.40.95

« A. LEPETIT »

S.A.S. au capital de 180 000 €

Avenue Marcel Lemignot
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Rapport sur les Comptes Annuels



« A. LEPETIT »

SAS au capital de 180 000 €
Avenue Marcel Lemignot
76700 GONFREVILLE-L'ORCHER
358501203 RCS LE HAVRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

A l'Assemblée Générale de la société A. LEPETIT,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, il m'appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la SAS A. LEPETIT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS A. LEPETIT à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres éléments significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19.

4. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières premières et marchandises et des en-cours de production. J'ai procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue de la société et ai vérifié par sondages sa correcte application, en tenant compte des opérations de déstockage.

5. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

6. Information résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société A. LEPETIT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Martin Boulogne,
Le 14 Mai 2021

DANIEL PARENTY
*Commissaires aux comptes
Inscrit sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes,
Rattaché à la CRCC de DOUAI*



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.